

PACTE D'ENGAGEMENT 2022-2027 POUR SOUTENIR LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE ET DES TERRITOIRES POUR L'EAU DU GRAND SUD-OUEST



UN PACTE POUR RELEVER LE DEFI DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le pacte s'inscrit dans le cadre du SDAGE 2022-2027 visant à mettre en œuvre des mesures d'adaptation (pour renforcer la résilience des territoires) face aux impacts du changement climatique mais aussi d'atténuation, en s'appuyant notamment sur des changements de pratiques agricoles et les solutions fondées sur la nature.

Le grand Sud-Ouest est en effet très exposé à une fragilisation forte et rapide de la qualité et de la quantité de ses ressources en eau, impactant l'alimentation, les paysages et la qualité de vie.

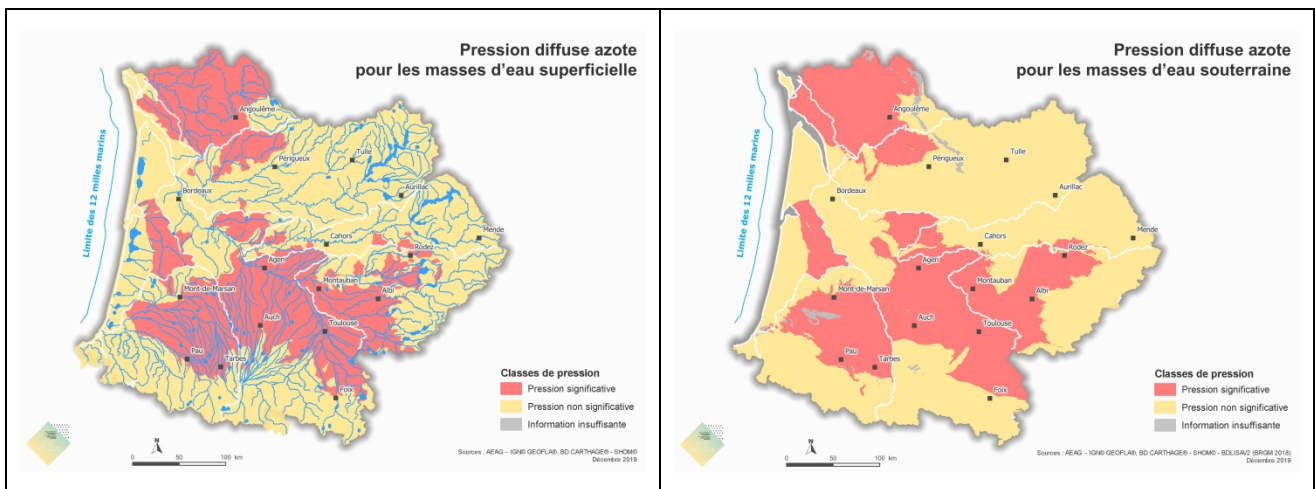
Le changement climatique va vite, le débit de la Garonne a déjà baissé de 25% en vingt ans. D'ici 2050, si l'on ne fait rien, le déficit annuel à l'étiage passera de 250 millions de m³ aujourd'hui à 1,2 Milliards de m³ à activité constante et en tenant compte d'une augmentation de population estimée à 1,5 million.

Si la qualité des ressources en eau et des milieux aquatiques s'est améliorée, les pollutions diffuses (nitrates et pesticides) dégradent encore 40 % des masses d'eau superficielles et souterraines du bassin.

Des pressions significatives sur la qualité de l'eau

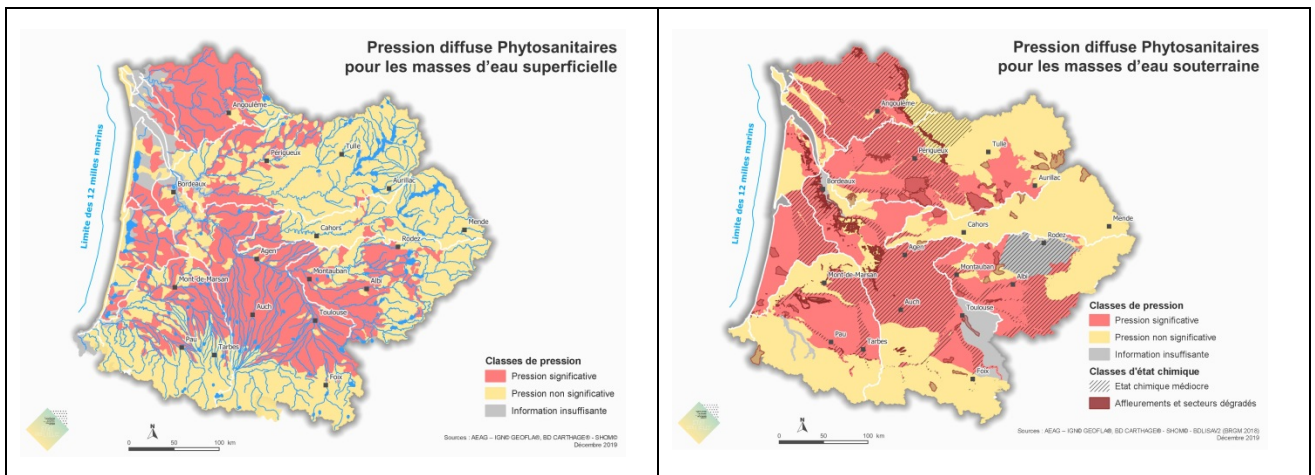
- Les nitrates

Ce sont plus de 39 % du territoire qui se trouvent en zones vulnérables et plus de 34% des masses d'eau superficielle qui affichent une pression significative en matière de pollutions azotées.

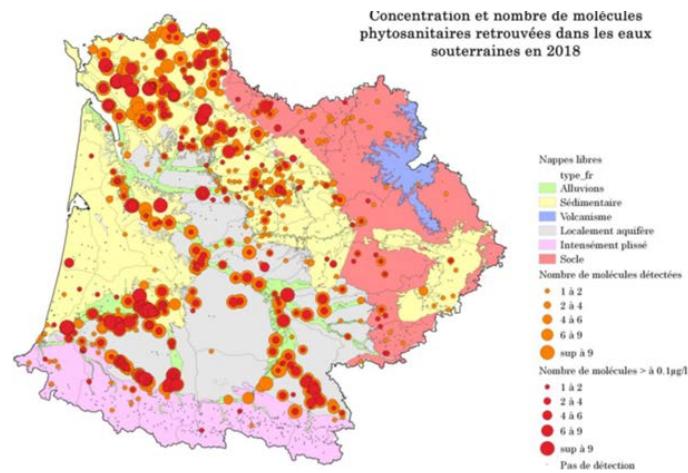


- Les produits phytosanitaires

Plus de 37% des masses d'eau superficielles sont contaminées par les pesticides.

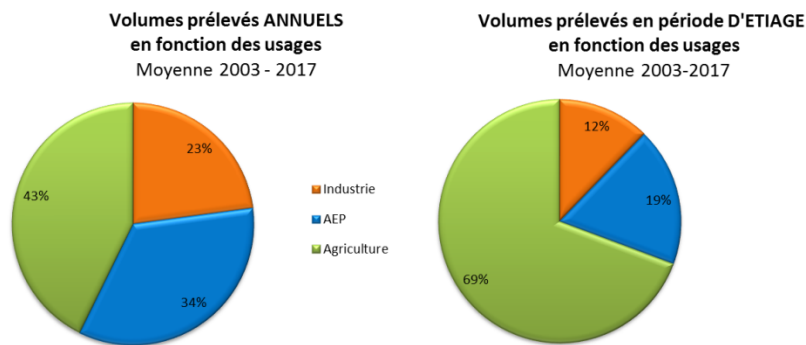


Les substances actives les plus détectées sont le glyphosate et le S-métolachlore :



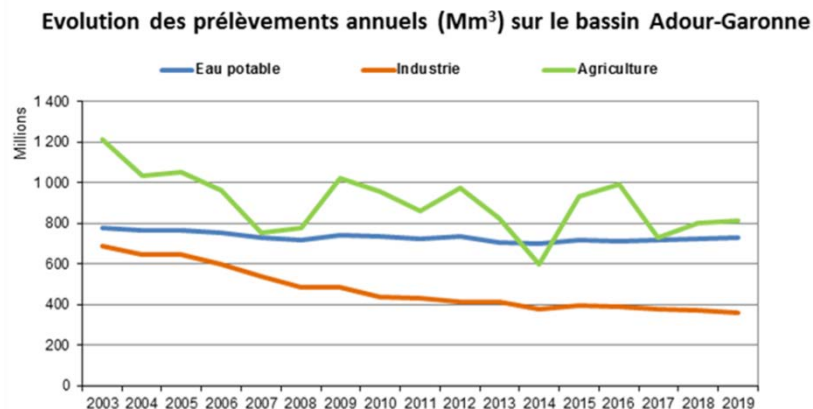
Un impact majeur sur la quantité des ressources en eau

Les prélèvements pour un usage agricole représentent 43 % des prélèvements totaux sur une année et 69 % en période d'été, à un moment où le niveau de l'eau dans les cours d'eau est le plus bas.

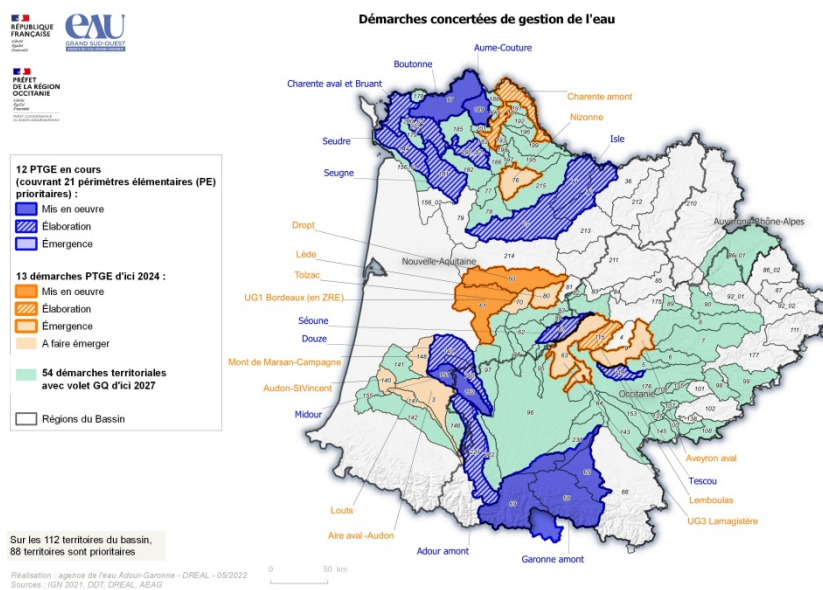


95 % des prélèvements pour l'irrigation se font à partir des eaux superficielles.

Les prélèvements entre 2003 et 2019 (2 années record en termes de températures) sont passés de 2,7 milliards de m³ de prélèvement à 1,9 milliards de m³ en 2019, soit une réduction de prélèvements de 800 millions de m³ (400 millions de m³ en agriculture, 100 millions de m³ eau potable et 300 millions de millions de m³ en industrie), auxquels ont pu contribuer à la fois des restrictions des usages de l'eau ainsi qu'une meilleure gestion et optimisation de la ressource.

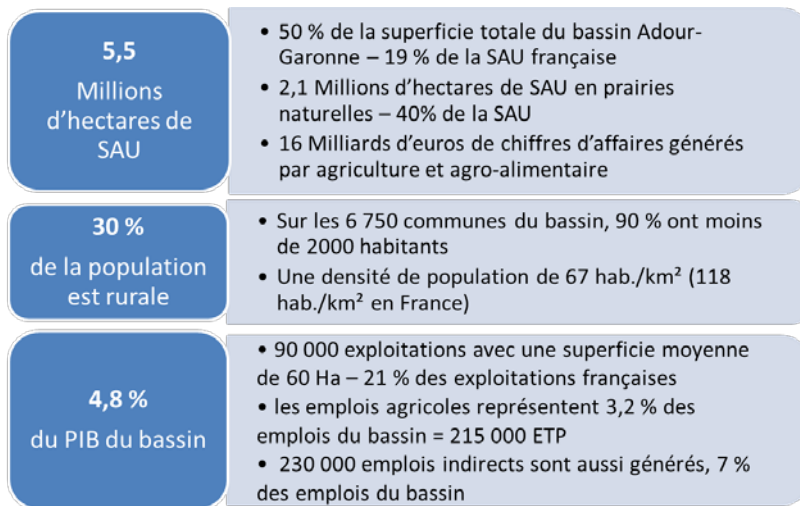


Le grand Sud-Ouest présente, par ailleurs, d'une part une forte vulnérabilité en termes de disponibilité de la ressource en eau, notamment en période d'étiage avec un risque accru de sécheresse des sols et, d'autre part une forte variabilité de la disponibilité des ressources en eau en fonction des bassins versants.



L'agriculture, 1^{ère} activité économique du bassin Adour-Garonne

L'ensemble des usages de l'eau est concerné et l'agriculture, première activité économique du bassin Adour-Garonne a un rôle prépondérant pour répondre aux enjeux de préservation de l'eau et des milieux aquatiques.



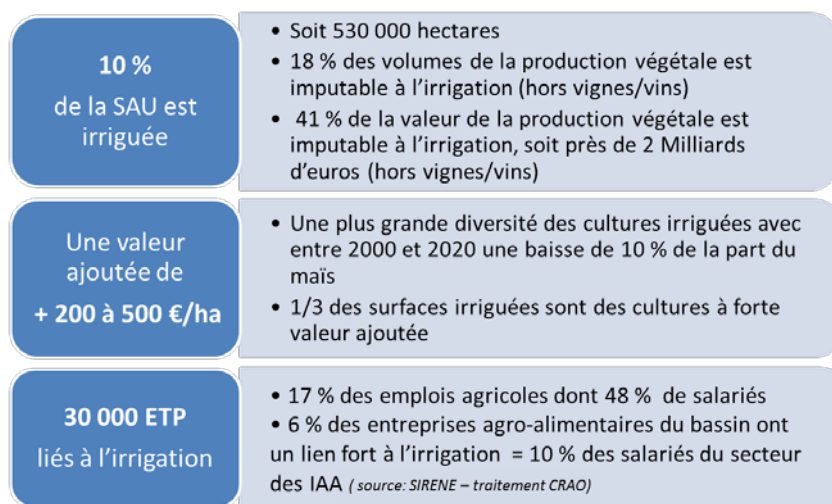
Une agriculture très diversifiée

- Des climats, des sols et des paysages diversifiés, avec de nombreux modes de mise en valeur et tous les types d'élevage : deux massifs « châteaux d'eau », quatre grandes vallées alluviales
- Des débouchés variés, de la grande exportation aux filières locales
- Des productions de qualité ([Signes d'Identification de Qualité et d'origine (SIQO)]) dans la plupart des filières.

Une forte contribution de l'agriculture irriguée à la production agricole

L'accès à l'eau et la sécurisation des ressources est par ailleurs un enjeu essentiel pour l'agriculture et la production alimentaire du bassin, d'autant plus dans un contexte de changement climatique et d'une augmentation des besoins en eau des plantes.

En effet, l'irrigation est déjà un facteur essentiel de production pour un certain nombre d'exploitations, elle permet de sécuriser les rendements et la qualité des cultures et des fourrages et est indispensable pour certaines productions à haute valeur ajoutée et les élevages (fruits, légumes, semences...). L'agriculture doit répondre aux besoins des consommateurs et assurer une accessibilité large d'alimentation en qualité et quantité suffisante.



L'agriculture doit également faire face aux enjeux de création de valeur ajoutée, de renouvellement des générations et d'augmentation du revenu agricole, de déprises et à l'inverse, sur certains secteurs de pertes foncières.

La transition de l'agriculture, un des leviers majeurs pour la résilience des territoires

Dans ce contexte, la transition de l'agriculture constitue un des leviers majeurs pour la résilience des territoires face au changement climatique, pour le maintien d'une agriculture performante et pour la préservation des ressources en eau et de la biodiversité sur le long terme.

Beaucoup de progrès ont déjà été réalisés par les acteurs publics et ceux du monde agricole pour optimiser la gestion de la ressource en eau et pour développer de nouvelles pratiques agricoles réduisant l'utilisation d'intrants : agriculture biologique, couverture végétale des sols, réduction du travail du sol, agroforesterie, allongement des rotations, matériels plus performants et économes en eau, agriculture de précision, pilotage de l'irrigation...

Pour contribuer à l'objectif de 70% des masses d'eau superficielles en bon état d'ici 2027 et favoriser une agriculture triplement performante au plan économique, environnemental et sociétal, il faut continuer à agir de façon collective en accélérant et en massifiant les changements.

Ce déploiement sera rendu possible par des modèles économiques durables, un changement d'échelle, la viabilité économique des modèles déployés ; mais également par de la valeur ajoutée entre les acteurs de la filière et sa juste répartition au sein de la chaîne d'acteurs : de l'exploitant agricole aux collecteurs (coopératives et négoce) et aux industries de transformation, jusqu'aux structures de distribution et de commercialisation. Parallèlement, l'innovation et la recherche seront un appui fort à cette transition.

Ceci rejoint les conclusions du Varenne agricole de l'eau et notamment la mobilisation des acteurs agricoles du bassin Adour Garonne dans la déclinaison des thématiques sur le renforcement de la résilience de l'agriculture en agissant notamment sur les sols, les variétés, les pratiques culturales et l'efficacité de l'eau d'irrigation (thématique 2) et sur le partage d'une vision raisonnée des besoins et de l'accès aux ressources en eau mobilisables pour l'agriculture sur le long terme (thématique 3). Cela rejoint également les travaux régionaux en cours suite aux conclusions du Varenne et portant sur l'élaboration de plans régionaux d'adaptation de l'agriculture au changement climatique.

L'AGROÉCOLOGIE est au cœur de la transition des systèmes agricoles pour atteindre les objectifs visés. L'agroécologie est définie dans l'article 1 du Code rural et de la pêche maritime :

« Ces systèmes agro-écologiques privilégient l'autonomie des exploitations agricoles et l'amélioration de leur compétitivité, en maintenant ou en augmentant la rentabilité économique, en améliorant la valeur ajoutée des productions et en réduisant la consommation d'énergie, d'eau, d'engrais, de produits phytopharmaceutiques et de médicaments vétérinaires, en particulier les antibiotiques. Ils sont fondés sur les interactions biologiques et l'utilisation des services écosystémiques et des potentiels offerts par les ressources naturelles, en particulier les ressources en eau, la biodiversité, la photosynthèse, les sols et l'air, en maintenant leur capacité de renouvellement du point de vue qualitatif et quantitatif. Ils contribuent à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique ».

Pour en savoir plus :

- *Définition large donnée par Lionel Alletto – INRAE lors du forum Eau et Agricultures, des destins liés :* <https://eau-grandsudouest.fr/actualites/forum-eau-agricultures-destins-lies-quelle-transition-durable-pour-nos-territoires>
- *Programme BAG'AGES :* https://eau-grandsudouest.fr/sites/default/files/2022-01/Plaque%20Bagages_2021.pdf

LES ENGAGEMENTS DES ACTEURS RASSEMBLES DANS UN PACTE COMMUN

Ce pacte a pour objectif d'impulser une dynamique collective en définissant des ambitions communes et en formalisant des engagements au service des 5 axes clés de la transition agroécologique des territoires du Grand Sud-Ouest.

Les engagements des acteurs portent sur des objectifs et des résultats communs à horizon 2027 autour :

- D'une stratégie transversale et intégrée à poursuivre en impliquant l'ensemble des acteurs de l'amont à l'aval des filières
- De l'adaptation, de la mise en cohérence et de la synergie entre les différents dispositifs publics et privés développés sur le bassin.

Cette démarche commune vise à soutenir une accélération des évolutions des systèmes agricoles du bassin Adour-Garonne pour qu'ils contribuent durablement aux enjeux de préservation des ressources en eau et des milieux, de rentabilité économique agricole, de création de valeur ajoutée et des emplois et en maintenant la place socio-économique de l'agriculture au sein des territoires.

UN SOCLE COMMUN POUR ALLIER PERFORMANCE ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE POUR L'ACTIVITE AGRICOLE

3 objectifs

Le pacte contribue aux **3 objectifs suivants** :

- Contribuer à atteindre l'objectif de 70% des masses d'eau superficielles en bon état en 2027 du SDAGE Adour-Garonne et protéger les ressources alimentant les captages les plus menacés en visant une baisse généralisée des teneurs en nitrates et pesticides dans les eaux pour les captages stratégiques du bassin avant 2027 ;
- Engager, d'ores et déjà, la mobilisation volontariste d'un mix de solutions à hauteur de 850 Mm³ pour restaurer les équilibres dans les bassins versants et réduire ainsi le déficit annoncé à 1,2 milliard de m³ d'ici 2050 si rien n'est fait ;
- Contribuer à une agriculture productive, ancrée dans les territoires, alliant préservation de l'environnement et rentabilité pour l'ensemble des acteurs des filières ; il s'agira ainsi de contribuer à améliorer la valeur ajoutée, à s'assurer du renouvellement des générations et du maintien des surfaces agricoles.

5 ambitions

Pour atteindre ces trois objectifs sur l'ensemble du territoire du Bassin Adour-Garonne, les signataires se fixent 5 ambitions à porter de manière concomitante dans une approche globale et transversale :



Soutenir une agriculture économiquement performante

Force économique du bassin, l'agriculture du Sud-Ouest contribue au maintien d'un tissu rural et à la résilience des territoires. De plus, l'agriculture a un rôle primordial dans la réponse aux enjeux d'aujourd'hui et de demain : garantir une alimentation de qualité, en quantité suffisante, contribuer à l'accès à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire, préserver les ressources et de s'adapter au changement climatique. Aussi, pour s'assurer d'une transition agricole pérenne sur le territoire, il est fondamental d'associer ces changements au maintien d'une activité attractive et performante.

Pour soutenir l'agriculture et ses transitions, de nouveaux modes d'action et d'accompagnement doivent être imaginés et mis en œuvre pour que l'agro-écologie soit un modèle agricole viable et vivable.

Assurer l'ensemble des usages en eau en préservant les milieux

La gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau est un enjeu majeur. Le déficit va s'accroître avec le changement climatique et mettre en tension les usages (alimentation en eau potable, développement des activités économiques ou de loisirs) et modifier les conditions d'accès à l'eau. Il risque de contribuer à la dégradation de la qualité de l'eau et compromettre l'atteinte du bon état des milieux aquatiques. L'accès à l'eau est un enjeu majeur pour l'agriculture du Grand Sud Ouest

Afin d'assurer l'ensemble des usages et de les concilier avec la préservation des milieux, il est nécessaire de mettre en œuvre concrètement un mix de solutions, parmi lesquelles : amélioration/adaptation des pratiques et des productions, économies d'eau, reuses, recharge de nappes, désimperméabilisation des sols, préservation des zones humides et toutes autres solutions fondées sur la nature, lutte contre l'érosion des sols, meilleure efficacité des usages de l'eau, optimisation de la mobilisation des réserves existantes et création de nouvelles réserves.

Garantir la qualité des ressources en eau

Les pollutions compromettent le bon état des milieux aquatiques mais aussi les différents usages sensibles tels que l'alimentation en eau potable, la baignade, et autres activités économiques ou de loisirs. Tous les acteurs du bassin doivent renforcer leurs efforts pour préserver notre cadre de vie et les ressources naturelles : eau, sols, milieux aquatiques, biodiversité.

L'évolution des pratiques agricoles vers des systèmes d'exploitation mettant en œuvre les principes de l'agroécologie est un levier d'action primordial pour reconquérir la qualité des eaux sur tout le bassin et en priorité sur les captages d'alimentation en eau potable (réduction des pollutions diffuses à la source et limitation du ruissellement).

Préserver l'environnement, la biodiversité et les milieux naturels

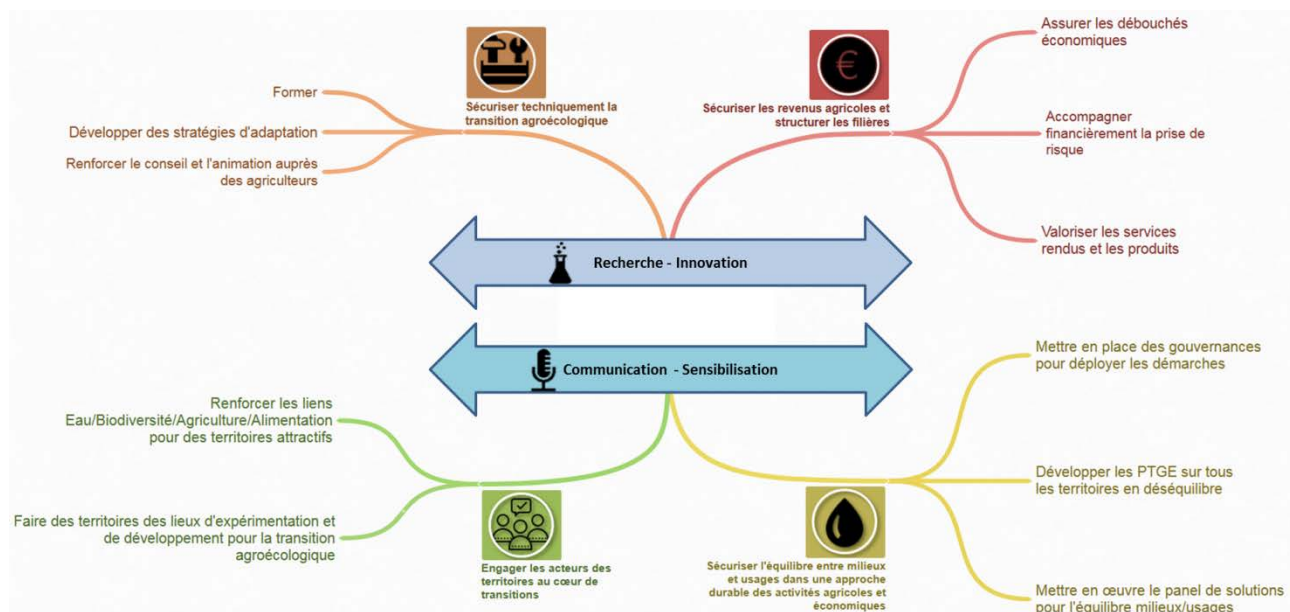
La préservation de l'environnement et particulièrement du bon fonctionnement des milieux aquatiques et humides ainsi que des sols sont essentiels à la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité. L'agriculture, par nature en prise directe avec les questions de préservation, conservation, restauration des habitats/espèces, contribue à restaurer les habitats et les continuités écologiques, participe directement au maintien de la biodiversité et bénéficie par ailleurs elle-même des services écosystémiques du territoire. Le maintien de l'activité agricole doit ainsi être concilié avec la préservation des milieux.

Faire des projets au service d'un développement local

Les territoires sont au cœur de la mise en œuvre des transitions: énergétique, écologique, agroécologique... où différentes thématiques s'entrecroisent comme la biodiversité, l'énergie, l'eau, la santé, l'alimentation, le changement climatique, l'agriculture, l'urbanisme... Ainsi pour répondre aux enjeux de l'eau et de l'agriculture, tous les acteurs du territoire ont un rôle à jouer afin d'élaborer des stratégies communes en se mobilisant collectivement autour d'un ensemble de solutions et maintenir ou développer des territoires vivants, créateurs de valeur ajoutée. L'accélération et le changement d'échelle nécessitent de favoriser un environnement propice au dialogue et à la coopération des acteurs sur des objectifs communs.

6 axes opérationnels

Ces cinq ambitions se traduisent en 6 axes opérationnels afin de répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux de l'agriculture et des territoires qui se mettent en œuvre à travers des projets portés par les acteurs des territoires.



Accompagnement technique à la transition agroécologique

Les actions répondant à cet axe porteront sur les accompagnements techniques à développer pour faciliter la transition, aux moyens et outils pour démultiplier et diffuser les pratiques sur les territoires : animation, conseil collectif et individuel, connaissances et acquisition de références ... et participeront à développer par formation initiale (lycées et enseignement supérieur) et continue les changements de pratiques.



Revenus agricoles et structuration des filières

Les actions répondant à cet axe permettront d'assurer des débouchés économiques durables aux produits issus de pratiques agroécologiques, d'accompagner financièrement les prises de risque techniques pour permettre aux agriculteurs et acteurs aval de franchir le pas, valoriser les bénéfices environnementaux apportés par les pratiques agroécologiques.



Accès à l'eau dans un équilibre milieux et usages

Les actions répondant à cet axe participeront d'une part à mettre en œuvre des méthodes et outils pour réussir l'élaboration des PTGE, à mobiliser tous les acteurs pour mener à bien la démarche (portage politique, implication des acteurs, concertation, animation) et d'autre part à engager des solutions opérationnelles pour sécuriser l'accès à l'eau : économies d'eau, efficacité de l'eau, allongement des rotations, Solutions fondées sur la Nature, réutilisation des eaux usées, optimisation des retenues existantes, création de nouvelles réserves....



Engagement des acteurs des territoires au cœur des transitions

Les projets émergeant au sein des territoires sont des lieux possibles pour accompagner la transition agro-écologique et les collectivités territoriales peuvent y jouer un rôle prépondérant. Elles sont à même de développer et de mobiliser des compétences et moyens humains/techniques/financiers pour mener à bien des démarches de développement local combinant enjeux agricoles/alimentaires/environnementaux.



Innovation, recherche et développement

La recherche, le développement et l'innovation sont au cœur de l'accompagnement de cette transition agro-écologique pour lever les verrous scientifiques et techniques et apporter des références quantifiables et vérifiées auprès de l'ensemble des acteurs. Les sujets abordés, tant dans la recherche, le développement que dans l'innovation, peuvent recouvrir tous les champs, technique, économique, social, politique... nécessaires à la conduite de ces changements.



Communication, sensibilisation

Toute action, tout projet, toute initiative, impliqués dans cette transition agro-écologique doivent être valorisés, partagés, rendus visibles au plus grand nombre, professionnels et grand public.

ENGAGEMENT DE CHAQUE SIGNATAIRE

Les signataires précisent leurs engagements en déclinaison des 5 ambitions communes citées précédemment, au service de 6 axes opérationnels :

1. Accompagnement technique de la transition agroécologique
2. Accompagnement économique et structuration des filières
3. Accès à l'eau en assurant un équilibre entre milieux et usages
4. Engagement des acteurs des territoires dans la mise en œuvre de cette transition agricole
5. Accompagnement par l'innovation et la recherche
6. Valorisation et communication des actions et projets inscrits dans le pacte

État

- Lors de la séance de clôture du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique, la nécessité d'adapter les pratiques agricoles à la nouvelle donne climatique a été mise en exergue.
- Au niveau national, une charte a été signée par une trentaine de représentants agricoles engageant les filières pour finaliser par une stratégie d'adaptation au CC en 2022 et mettre en place un plan d'actions à l'horizon 2025.
- Au niveau régional, les chambres régionales d'agriculture ont été mandatées pour réaliser des diagnostics et des plans d'adaptation au changement climatiques de divers couples filières/territoires représentatifs de l'activité locale agricole.
- La déclinaison sur les territoires de ces divers plans engagera l'agriculture dans sa transition agro écologique.
- Via le plan de relance puis plan France 2030, L'Etat s'engage à accompagner les démarches à l'échelle du bassin Adour-Garonne.
- Deux enveloppes de 100 M€ seront notamment déployées en 2022 dans le cadre de France 2030 pour financer l'acquisition d'équipements et de matériels innovants, pour le soutien à l'innovation afin d'accélérer la transition des filières agricoles et alimentaires.
- Elles pourront être mobilisées localement pour servir prioritairement des projets visant une modification des pratiques agricoles pour davantage de sobriété en eau dans les territoires les plus fragiles.

Agence de l'eau Adour-Garonne

- Favoriser le développement et la mise en œuvre de :
 - la stratégie gestion quantitative en lien avec les attendus du Varenne pour concilier les besoins en eau pour les différents usages et les milieux,
 - la stratégie des captages prioritaires et sensibles du SDAGE pour l'alimentation en eau potable,
 - le déploiement de solutions fondées sur la nature sur les territoires.
- Soutenir le développement des filières à bas niveau d'impacts et et financer les programmes favorisant la transition agroécologique ;
- S'assurer d'une traduction opérationnelle des premiers résultats de BAG'AGES et améliorer la connaissance entre l'agroécologie et les performances économiques des exploitations et plus largement les services rendus par l'agroécologie ;
- Contribuer, sur la base de l'analyse des dispositifs existants, à l'émergence d'outils éventuellement nécessaires pour sécuriser les risques liés à la transition agroécologique.

INRAE

- Conduire des projets de recherche pour lever les verrous scientifiques et techniques et apporter des références quantifiables afin de favoriser la transition agroécologique, la préservation de la biodiversité et la préservation des ressources ;

- Mobiliser des compétences scientifiques à l'échelle nationale et internationale pour répondre aux enjeux des transitions ;
- Co-construire et déployer des projets de recherche en lien avec les enjeux et les spécificités du territoire ;
- Apporter l'expertise de la recherche scientifique pour accompagner les projets soutenus par les partenaires et éclairer leurs choix ;
- Soutenir des recherches internes et des recherches en partenariat en faveur de la transition agroécologique, notamment avec les Régions au travers du programme TETRAE (Transition en Territoire de l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement) ;
- Travailler à la mise en place de réseaux de chercheurs ou contribuer au développement des réseaux existants sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie pour répondre aux enjeux du pacte sur les transitions. Être en capacité de mobiliser des compétences en lien avec les départements de recherche au niveau national ;
- Transmettre les connaissances vers l'enseignement et les filières agricoles ;
- Tenir un rôle de conseil et d'expertise dans le cadre du déploiement des politiques publiques à l'échelle du territoire.

Les Chambres Régionales d'Agriculture Nouvelle Aquitaine et Occitanie

- Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan régional d'adaptation de l'agriculture au changement climatique ;
- Contribuer à déployer un dispositif permanent et multi-partenarial pour rassembler, qualifier, capitaliser et diffuser les innovations et pratiques agroécologiques à l'échelle du grand Sud-ouest ;
- Renforcer la formation des conseillers et agriculteurs - Organiser la mise en réseau des compétences et conseillers ;
- S'impliquer dans des projets de Recherche et développement permettant de répondre aux difficultés actuelles de la transition ;
- Accompagner les démarches locales PTGE par un appui pour la réalisation de diagnostics agricoles et plus globalement à la facilitation de la mise en œuvre de ces démarches ;
- Créer un réseau d'agriculteurs ambassadeur pour communiquer ;
- Contribuer à renforcer l'attractivité des métiers de l'agriculture ;
- Contribuer à l'émergence de filières créatrices de valeur ajoutée valorisant les pratiques agroécologiques ;
- Favoriser le déploiement de nouveaux types de valorisation des pratiques des agriculteurs (type PSE, crédit carbone).

La Coopération Agricole Nouvelle Aquitaine et Occitanie

- Consolider les compétences et les connaissances des conseillers de coopératives pour améliorer l'accompagnement des agriculteurs dans la transition agroécologique :
 - formations techniques, formations à l'accompagnement au changement,
 - diffusion de ressources, outils,
 - groupes d'échanges entre conseillers de différents organismes.
- Accompagner la prise en compte au sein des coopératives des enjeux stratégiques de la transition agroécologique, de l'adaptation au changement climatique sur le bassin Adour-Garonne :
 - formation des élus et directions,
 - diffusion de résultats d'analyses (Garonne 2050, Charente 2050, Plans d'adaptation au changement climatique, plans issus des résultats du Varenne...),
 - amélioration du volet « eau » et du volet « transition » au sein des démarches RSE et qualité des coopératives.
- Poursuivre une coordination de l'implication des coopératives agricoles dans les zones à enjeu pour la qualité de l'eau (PAT, bassins re-Sources, ...) et pour la gestion quantitative de l'eau (PTGE...) :
 - intégration des pratiques agro-écologiques dans les filières,

- adéquation des filières en intégrant les leviers économiques durables (marchés)
- Favoriser l'accès des coopératives à des solutions économiques pour les projets de transition agroécologique :
 - filières rémunératrices,
 - PSE,
 - financements ponctuels types AAP,
 - autres solutions (financements participatifs...).
- Favoriser la capacité de mesurer les avancées concrètes en termes de transition agroécologique, notamment en faveur de la gestion de l'eau :
 - Etude de l'évolution de certaines pratiques agricoles (sous réserve),
 - Rédaction de retours d'expériences,
 - Valorisation et communication privilégiant une approche collective multi-acteurs.

Région Nouvelle Aquitaine

Dans le cadre de ses politiques sectorielles, en particulier agricoles et environnementales, et de sa feuille de route systémique Néo Terra, la Région s'engage dans ce Pacte à :

- Financer l'expérimentation et la recherche de nouvelles pratiques (biocontrôles, agriculture de conservation des sols, allongement des rotations, gestion de l'herbe, agriculture de précision, ...) ;
- Financer la diffusion des bonnes pratiques et les conseils individuels et collectifs (AB, biocontrôles, économie d'eau, ...) ;
- Financer les investissements au sein des exploitations contribuant au respect de l'environnement (plan végétal environnement, plantation de haies, agroforesterie, diversification.) ;
- Soutenir et promouvoir l'agriculture biologique ;
- Inciter les agriculteurs à s'engager dans des démarches agroenvironnementales en écoconditionnant les aides à l'investissement et à l'installation ;
- Accompagner les coopératives pour réussir la transition agroécologique de leurs adhérents via le Dispositif NéoCoop ;
- Financer des projets hydrauliques dans le cadre d'un mix de solutions pour assurer la résilience des exploitations au regard de leurs besoins en eau et des impacts du changement climatique
- Assurer la promotion et l'aide à la mise en œuvre de ce mix de solutions : économies d'eau, solutions fondées sur la nature, changement de pratiques et d'assolement, génétique, solutions techniques (matériel d'irrigation, sondes...) et technologiques (data, satellite...), pilotage fin de l'irrigation, ... ;
- Soutenir l'élevage extensif et les externalités positives qu'il apporte à la ressource en eau : maintien des prairies naturelles pour l'épuration et le stockage de l'eau, la préservation de réseaux de haies (tampon aux crûes, infiltration de l'eau vers les nappes, source de biodiversité...), la fourniture d'engrais organique pour l'agriculture... ;
- Soutenir les bonnes pratiques des industries agroalimentaires dans le domaine du développement durable et de la bonne gestion de la ressource en eau en intégrant notamment cette thématique au cœur du volet usine durable du programme Usine du futur, en stimulant les initiatives innovantes propices à la gestion de l'eau (programme régional SOLUS), en favorisant l'émergence de projets intégrés de réutilisation des eaux non conventionnelles (AAP Ec'Eau) ;
- Déployer pratiques à Bas Niveau d'Impact sur les captages prioritaires et les captages identifiés dans le programme ReSources.

Région Occitanie

Dans le cadre de ses compétences et de ses politiques sectorielles et en cohérence avec les objectifs du Pacte vert régional visant à accompagner les transitions vers un nouveau modèle de développement plus durable, la Région s'engage dans ce Pacte à :

- Prioriser les crédits FEADER (subventions, instrument financier FOSTER) vers les projets d'investissement dans les exploitations agricoles ou entreprises répondant aux enjeux de la transition agroécologique ;
- Soutenir les projets et investissements agricoles permettant de conforter des pratiques respectueuses de l'environnement et des ressources naturelles ;
- Poursuivre l'accompagnement de la structuration et du développement de l'agriculture biologique en région (structuration de la filière, soutien aux investissements...) ;
- Mettre en place et financer un nouvel outil à destination des agriculteurs, les contrats d'agriculture durable afin de les accompagner dans une démarche volontaire, positive de leurs projets de transition via une réflexion globale et transversale de l'exploitation, sur plusieurs années ;
- Mettre en place le forum des conseillers pour favoriser la mise en réseau, la montée en compétence, et le partage sur les enjeux de transition ;
- Financer les projets d'hydraulique agricole permettant de renforcer la résilience des systèmes face aux changements climatiques et d'accompagner des systèmes et pratiques agricoles dans l'utilisation efficace et durable de la ressource eau ;
- Accompagner la structuration de filières territorialisées répondant aux enjeux liés à l'eau, la souveraineté alimentaire et du développement économique du territoire ;
- Financer les projets de recherche expérimentation en faveur de la transition agroécologique et des nouvelles pratiques agricoles ;
- Soutenir la diffusion des connaissances et l'innovation partenariale au service des enjeux de durabilité et de résilience ;
- Accompagner les projets contribuant à générer des économies d'eau et répondant à des objectifs de sobriété en matière de consommation tels que par exemple l'utilisation circulaire de l'eau. A ce titre, les périmètres desservis par le Réseau Hydraulique Régional (pour lequel l'intégration des concessions Neste est en cours d'examen) constitueront des territoires pilotes sur la mise en œuvre de pratiques exemplaires et innovantes en matière de gestion durable de l'eau.

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES SUR DES PROJETS COMMUNS

Ces engagements sont validés par les signataires du socle commun et sont pilotés par au moins deux signataires.

- Etudier, sur la base des dispositifs existants, les outils à mettre en place en tant que de besoin pour accompagner davantage la prise de risque des acteurs agricoles dans la mise en œuvre de la transition agroécologique ;
- Construire et mettre à disposition des exploitants et leurs accompagnants des outils d'adaptation face aux changements climatiques et facilitant la transition, incluant un niveau de vulnérabilité et d'amélioration des performances agro-écologiques de l'exploitation ;
- Mettre en place un observatoire des pratiques agroécologiques via un référentiel commun et le suivi d'indicateurs de l'évolution des pratiques ;
- Elaborer et mettre en œuvre des programmes de recherche pour l'ensemble des filières confortant la robustesse de certains résultats de programmes récents et répondant aux questions et difficultés de la transition, avec le souci de la performance économique des exploitations (exemples : programme Bag'ages, amélioration de la fertilité des sols, réduction des phytosanitaires..) ;
- Organiser et mettre en réseau le développement de compétences nouvelles en lien avec les pratiques agro-écologiques au service du plus grand nombre d'acteurs techniques, en particulier les exploitants agricoles et les conseillers agricoles ;
- Renforcer l'acquisition et bancarisation des références techniques locales pour soutenir les démarches de transition ;
- Porter au niveau national, voire européen, les engagements du pacte et en valoriser les résultats obtenus sur le bassin ;
- Appuyer techniquement les acteurs locaux pour accélérer les démarches de changement de pratiques dans les territoires à enjeux : mobilisation autour de diagnostics partagés sur les pratiques et leurs évolutions possibles, au plus près des connaissances portées par la recherche (notamment sur les possibilités offertes par l'agroécologie), travail au niveau de groupes d'agriculteurs mais aussi de dynamiques de filières, lien avec l'enseignement agricole pour mieux former les jeunes sur ces questions ;
- Assurer un appui réglementaire et juridique aux acteurs locaux pour sécuriser les démarches et faciliter la mise en œuvre des projets ;
- Communiquer à destination du grand public afin de faire connaître les démarches de progrès sur l'eau et l'agriculture et valoriser le rôle de la transition agro-écologique sur le territoire.

GOVERNANCE ET SUIVI

Pour assurer sa mise en œuvre, les signataires créent une **conférence des signataires** qui, a minima, une fois par an, évalue l'avancement des engagements et les actions conduites au titre du présent pacte par les partenaires et les porteurs de projets.

Elle permet aussi de partager collectivement les résultats, de définir, sur ces bases, les orientations qu'il apparaît souhaitable de prendre pour favoriser la mise en œuvre du pacte et de valoriser les principaux avancements.

Le secrétariat de la conférence des signataires est assuré par l'agence de l'eau.

Un comité des financeurs, composé des Régions, de l'Agence et de l'Etat, est mis en place pour définir les modalités d'accompagnement des projets.

Le comité de bassin, les commissions techniques notamment agricole et milieux naturels représentant toutes les parties prenantes du bassin Adour-Garonne (collectivités, associations, industriels...), ainsi qu'un comité technique associant les représentants des trois collègues du comité de bassin sont associés aux travaux du pacte.

DUREE D'ENGAGEMENT ET PERIMETRE

6 ANS : 2022 -2027 sur le bassin Adour-Garonne.

**Le Préfet
Coordonnateur de bassin
Le Président du Conseil d'Administration
de l'agence de l'eau Adour-Garonne**

Pierre-André DURAND

**Le Président du Comité de bassin
Le Président
du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine**

**La Présidente
du Conseil Régional Occitanie**

Alain ROUSSET

Carole DELGA

**Le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture
de Nouvelle Aquitaine**

**Le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture
d'Occitanie**

Luc SERVANT

Denis CARRETIER

**Le Président de la Coopération Agricole
Nouvelle Aquitaine**

**Le Président de la Coopération Agricole
Occitanie**

Denis BARO

Jean Pierre ARCOUTEL

Le Président de l'INRAE

**Le Directeur général de l'agence de l'eau
Adour-Garonne**

Philippe MAUGUIN

Guillaume CHOISY

